



# SEMINAIRE AMUE 25 NOVEMBRE 2010

LES  
ENJEUX

&

LES  
IMPACTS

DU PASSAGE  
AUX RCE



Philippe DULBECCO  
Président de l'Université  
d'Auvergne

# AUTONOMIE...

L'accès à l'autonomie et donc à l'exercice des responsabilités et compétences élargies c'est la capacité nouvelle pour une communauté universitaire élue de se choisir collectivement un projet de développement et de disposer des instruments pour le déployer.

L'Université devient un **opérateur à part entière**:

- Un opérateur qui doit **inventer de nouvelles formes de coordination** dans sa sphère traditionnelle d'exercice
- Un opérateur qui doit **construire de nouvelles formes de partenariat** avec les parties prenantes de l'Université, les partenaires socio-économiques et les collectivités territoriales
- Un opérateur qui doit **repenser les relations avec les acteurs de l'Université**





# ACCEDER A L'AUTONOMIE C'EST DEVENIR **OPERATEUR**



Un OPERATEUR vis-à-vis du MESR, des tutelles et des autres établissements publics



Un OPERATEUR véritable partenaire des acteurs socio-économiques



Un OPERATEUR au sein de la communauté universitaire

# Un operateur vis-à-vis du MESR, des tutelles et des autres établissements

## De nouveaux modes de régulation sont à inventer avec la tutelle

Les dispositifs nationaux (quotas promotion, référentiel de service, dispositifs 46.3...critères de SYMPA) impactent et contraignent:



les politiques RH déployées par les universités



les dotations financières annuellement allouées (instabilité des critères du modèle d'allocation des moyens)

Une évolution des modes de coordination avec le MESR :

- Rôle du contrat d'établissement
- Régulation vs contrôle
- Une nécessaire pluri annualité



# Un operateur vis-à-vis du MESR, des tutelles et des autres établissements

## De nouveaux modes de régulation sont à inventer entre universités autonomes

La concurrence entre universités ne doit être ni destructrice ni déstabilisatrice:



Une coordination entre universités qui combine coopération et concurrence



Une évolution vers de nouvelles formes d'établissements

L'Université de demain est à inventer – importance de la notion de *subsidiarité*



# Un opérateur véritable partenaire des acteurs socio économiques

L'image des universités a été fortement impactée par une réforme très médiatique. Les acteurs locaux, collectivités locales, acteurs socio-économiques, ont modifié leur vision et leurs attentes vis-à-vis de cette « nouvelle » Université devenue autonome.

Les universités ont rapidement conclu des partenariats structurants, via les Fondations notamment.

L'Université est devenue un partenaire et un interlocuteur à part entière.

L'Université est responsable de ses engagements y compris vis-à-vis de son environnement socio-économique.



# Un opérateur vis-à-vis de la communauté universitaire

L'instauration d'une gouvernance de proximité a mobilisé la communauté universitaire au service du projet qu'elle s'est choisie

Les missions fondamentales de l'Université sont intégrées au projet collectif défini par les acteurs de l'Université qui conçoivent et mettent en œuvre leurs politiques:

- Opérateur particulier de la Recherche, l'Université a pris en mains les leviers financiers et RH lui permettant de conduire une politique scientifique ambitieuse.
- Enjointe à la performance dans sa mission de Formation, l'Université autonome doit définir une politique de formation qui transcende les secteurs disciplinaires et se centre sur les bénéfices apportés à l'utilisateur et l'insertion professionnelle de ses diplômés.



# Opérateur vis-à-vis de la communauté universitaire

Les outils de gestion ont été déployés pour mettre en œuvre le projet de développement choisi.

Les attentes en terme de performance, les exigences qualitatives de la pratique de l'autonomie ont contribué à réformer en profondeur les fonctions supports des établissements autonomes.

**Un management modernisé** : de nouvelles fonctions support se sont développées et de nouveaux modes de gestion se sont mis en place (COMs ,approche métier...).

**Une gestion des ressources humaines qualitative** s'est imposée.

**La gestion financière** plus exigeante, plus professionnelle s'est aussi faite plus transparente et plus communicante au regard des attentes de la communauté universitaire et des partenaires sur la politique choisie et les résultats obtenus.





# Au-delà des impacts, des enjeux politiques qui conditionnent l'avenir d'une réforme.

## RISQUE D'INCOMPLÉTUDE

De réelles et complètes capacités à exercer pleinement l'autonomie dépendent encore de la stabilisation des modalités de régulation des relations avec la tutelle.

Des zones d'incertitudes demeurent qu'il s'agisse de la révision des masses salariales ou des conditions de la dévolution du patrimoine.


## RISQUE D'INCOHERENCE

Les effets incitatifs des différents dispositifs de régulation du supérieur (RTRA, PRES, Campus, Investissements d'avenir...) doivent s'envisager dans la perspective d'une articulation cohérente avec des universités profondément réformées par la LRU tant en interne que dans leur positionnement local, régional et international.



UNIVERSITÉ  
**D'AUVERGNE**  
www.u-clermont1.fr

Je vous  
remercie  
de votre  
attention



Bienvenue à l'avenir